

**AEEC**ASSOCIAÇÃO DE ESTUDOS
EUROPEUS DE COIMBRA

Faculdade de Direito · UNIVERSIDADE DE COIMBRA



Revue « Temas de Integração »

Année 2027 – n.º 47

Lancée en 1996, la Revista Temas de Integração (RTI) a été conçue comme un espace de réflexion sur l'Union européenne récemment créée et sur d'autres mouvements d'intégration régionale qui façonnaient alors un monde marqué par une mondialisation accélérée de l'après-guerre froide, dans lequel la citoyenneté et la démocratie occupaient une place centrale. Désormais publiée sous format numérique et en libre accès, la RTI accepte des articles en anglais, en français, en espagnol et en portugais portant sur les processus d'émergence, de développement, de consolidation, voire de contestation des espaces d'intégration régionale, selon diverses perspectives disciplinaires allant au-delà du droit.

Appel à contributions :

Quelle est la relation entre les espaces d'intégration régionale et les technologies émergentes ?

L'évolution technologique, et plus particulièrement les technologies émergentes, soulève des défis fondamentaux pour des valeurs essentielles telles que l'État de droit, les droits de l'homme et la démocratie. La souveraineté technologique est devenue une question centrale pour les gouvernements et les organisations internationales régionales dans les sociétés contemporaines. L'intelligence artificielle générative (IAG), les mégadonnées (big data), l'informatique en nuage, l'informatique en périphérie (edge computing) et l'informatique quantique, les semi-conducteurs et les supraconducteurs, les réseaux de communication 5G et 6G, ainsi que d'autres technologies émergentes, structurent de plus en plus l'activité économique, la prestation de services publics, la recherche et le développement scientifiques, ainsi que le maintien de la sécurité nationale et individuelle. Elles influencent également le fonctionnement de la société et la participation démocratique elle-même. Dans ce contexte, la souveraineté technologique désigne la capacité d'une région à influencer sur le

**AEEC****ASSOCIAÇÃO DE ESTUDOS
EUROPEUS DE COIMBRA**

Faculdade de Direito · UNIVERSIDADE DE COIMBRA



développement des technologies émergentes tout en établissant des règles, en protégeant les droits subjectifs et les intérêts publics, et en conservant le contrôle des technologies et infrastructures critiques, afin de préserver l'indépendance et la sécurité nationales.

Cette question revêt une importance particulière dans le cadre des espaces d'intégration régionale. Considérés isolément, de nombreux États ne disposent pas de l'échelle économique, des capacités techniques ou du pouvoir réglementaire nécessaires pour influencer les entreprises technologiques mondiales, développer leurs propres infrastructures et réduire leurs dépendances stratégiques. L'action collective au sein des espaces d'intégration régionale permet d'agréger la demande publique, de créer des marchés numériques plus vastes, de financer des biens publics régionaux, de partager des capacités techniques, de coordonner les positions dans les forums internationaux et de promouvoir l'harmonisation des règles.

L'Union européenne constitue une référence importante dans ce domaine. La création d'un marché unique numérique, la protection commune des données et, dans le cas de l'IAG, le Règlement sur l'intelligence artificielle, le Règlement sur la cybersolidarité, le Plan d'action pour le continent de l'IA et le Cloud Sovereignty Framework illustrent une stratégie associant réglementation, investissement, sécurité et politique industrielle. La position active de l'Union européenne vise, d'une part, à répondre aux risques liés aux technologies émergentes et, d'autre part, à renforcer la capacité européenne à innover, à établir des normes et à réduire la dépendance technologique.

Toutefois, la gouvernance régionale des technologies émergentes ne constitue pas une expérience exclusivement européenne. Par exemple, l'Union africaine, à travers la Continental Artificial Intelligence Strategy et l'African Digital Compact, propose une approche continentale de l'IA, des données et de la connectivité, fondée sur la sécurité et l'inclusion. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dans le cadre de l'ASEAN Digital Masterplan 2030, a également cherché à articuler des politiques relatives aux données, à l'IAG, à la sécurité numérique et à la connectivité. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la CARICOM et le MERCOSUR reconnaissent de plus en plus l'importance de la coopération régionale pour la résilience numérique, la sécurité des infrastructures critiques et l'autonomie technologique.

L'IAG révèle de manière particulièrement claire les limites des réponses exclusivement nationales. Son développement et son utilisation



AEEC

**ASSOCIAÇÃO DE ESTUDOS
EUROPEUS DE COIMBRA**

Faculdade de Direito · UNIVERSIDADE DE COIMBRA



dépendent de grands volumes de données, de capacités de calcul, d'énergie, de connaissances spécialisées, de normes de sécurité ainsi que de l'accès à des modèles et à des plateformes souvent contrôlés par un nombre restreint d'acteurs mondiaux. L'intégration régionale peut créer les conditions nécessaires à la définition de principes communs, au partage des infrastructures, à la formation des ressources humaines, à la production de connaissances situées et au développement de solutions technologiques dans un cadre normatif adapté aux besoins sociaux, économiques, linguistiques et culturels de chaque région.

La gouvernance des données appelle également une perspective régionale. Les mégadonnées constituent des ressources stratégiques pour l'IA, les services publics numériques, la recherche scientifique, le commerce électronique et la sécurité. Leur concentration sur des plateformes mondiales peut limiter la capacité des États et des régions à appliquer leurs règles, à protéger la vie privée, à promouvoir la concurrence et à garantir une répartition plus équilibrée des bénéfices de la numérisation. La coopération régionale peut favoriser l'interopérabilité, la protection des données à caractère personnel, la circulation sécurisée de l'information ainsi que la création d'infrastructures de données publiques ou partagées.

La cybersécurité est un autre domaine dans lequel l'intégration régionale revêt une importance croissante. Les cyberattaques, l'espionnage numérique, la désinformation, les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement et les attaques contre les infrastructures critiques peuvent être de nature transfrontalière. La protection effective des réseaux énergétiques, des hôpitaux, des transports, des systèmes financiers et des communications exige des mécanismes d'alerte précoce, le partage d'informations, une formation spécialisée et des capacités de réponse coordonnées. La création de réseaux et d'instruments régionaux peut être particulièrement pertinente pour les États disposant de ressources institutionnelles et financières plus limitées.

Les infrastructures numériques sont également au cœur de ce débat. Les réseaux de connectivité, les câbles sous-marins, les centres de données, les services numériques en nuage, les systèmes d'identité numérique, les satellites de communication et d'observation de la Terre, ainsi que les plateformes de paiement, sont devenus des éléments essentiels de l'autonomie économique et de la souveraineté politique. Une région excessivement dépendante d'infrastructures contrôlées par des acteurs extérieurs peut être exposée à des interruptions de service, à des

**AEEC****ASSOCIAÇÃO DE ESTUDOS
EUROPEUS DE COIMBRA**

Faculdade de Direito · UNIVERSIDADE DE COIMBRA



asymétries dans les négociations, à des pressions géopolitiques ou à des difficultés dans l'application de ses propres règles. Dans ce domaine, l'intégration régionale peut permettre des investissements conjoints, l'adoption de normes d'interopérabilité, la coordination des marchés publics et la réalisation de projets d'infrastructure de portée transnationale, renforçant ainsi, une fois encore, la souveraineté technologique de la région.

Dans le même temps, la souveraineté technologique soulève des tensions normatives et politiques. La recherche d'autonomie ne doit pas nécessairement se traduire par du protectionnisme commercial, la fragmentation d'Internet ou des restrictions disproportionnées à la recherche ou à la coopération internationale. Il importe de distinguer la dépendance de l'interdépendance : l'interdépendance peut être bénéfique lorsqu'elle repose sur des relations diversifiées, transparentes et mutuellement avantageuses ; la dépendance devient problématique lorsqu'il n'existe pas d'alternatives, lorsque les régions ne sont pas en mesure d'auditer des systèmes critiques ou lorsqu'elles ne disposent pas de la capacité de définir et de faire respecter leurs propres règles.

Le 47^e numéro de la Revista Temas de Integração invite donc à soumettre des articles analysant la relation entre les espaces d'intégration régionale et les technologies émergentes. Les approches critiques, juridiques ou interdisciplinaires, qui dépassent une lecture unidimensionnelle et prennent également en compte les dimensions politiques, économiques, sociales, historiques, techniques, géopolitiques ou autres, seront privilégiées. Les contributions s'inscrivant dans les axes thématiques suivants sont particulièrement bienvenues :

(1) Souveraineté technologique, autonomie stratégique et intégration régionale : concepts, modèles théoriques, controverses politiques et géopolitiques ; questions relatives à la souveraineté, à l'autonomie, à la résilience, à la sécurité économique et à la dépendance technologique.

(2) Dépendance technologique, développement et asymétries régionales : dépendances à l'égard de fournisseurs et de plateformes externes ; inégalités entre les États membres ; élaboration de politiques industrielles et technologiques ; transferts de technologies et cybersolidarité ; inclusion numérique et justice mondiale.



AEEC

ASSOCIAÇÃO DE ESTUDOS
EUROPEUS DE COIMBRA

Faculdade de Direito · UNIVERSIDADE DE COIMBRA



(3) Intelligence artificielle et gouvernance régionale : réglementation de l'IA ; normes éthiques et droits fondamentaux ; capacités de calcul ; mégadonnées et modèles linguistiques régionaux ; innovation, recherche, formation et développement des compétences ; comparaison des stratégies régionales.

(4) Réglementation des technologies : harmonisation législative en matière de concurrence, de marchés publics, de fiscalité et de régulation des marchés numériques ; relations entre réglementation régionale et souveraineté étatique ; diffusion internationale des normes régionales.

(5) Données, plateformes et gouvernance numérique dans une perspective régionale : protection et circulation des données ; interopérabilité ; données publiques et infrastructures de données ; concentration des plateformes ; identité numérique ; services publics numériques et citoyenneté.

(6) Cybersécurité, résilience et infrastructures critiques : coopération régionale face aux cybermenaces ; mécanismes de réponse et de partage d'informations ; sécurité des réseaux et des systèmes dans les secteurs de l'énergie, des transports, de la santé et de la finance.

(7) Infrastructures numériques et intégration économique régionale : connectivité 5G et 6G, câbles sous-marins, centres de données, microprocesseurs, satellites et calcul à haute performance ; financement, propriété et sécurité des infrastructures stratégiques.

(8) Intégration régionale, démocratie et droits dans l'environnement numérique : incidences des technologies émergentes sur la citoyenneté, la participation politique et la vie privée ; liberté d'expression et désinformation ; non-discrimination et protection des droits fondamentaux.

Ces axes ont un caractère indicatif et non exhaustif. Ils invitent un public diversifié — notamment des chercheurs, des étudiants, des professionnels de différents domaines et toute autre personne intéressée — à soumettre des travaux explorant ces questions, au moyen d'études de cas, d'analyses comparatives, de réflexions théoriques, de contributions méthodologiques et de travaux empiriques portant sur les

**AEEC**ASSOCIAÇÃO DE ESTUDOS
EUROPEUS DE COIMBRA

Faculdade de Direito · UNIVERSIDADE DE COIMBRA



processus d'intégration régionale dans différents espaces géographiques d'intégration.

Dates importantes du processus d'évaluation par les pairs, jusqu'à la publication du numéro 47, prévue pour le second semestre de 2027 :

Date	Action
30/11/2026	Soumission des résumés
11/12/2026	Notification des résumés acceptés
15/03/2027	Date limite pour la soumission des articles complets
10/06/2027	Révision par les pairs, révision par les auteurs et soumission des articles révisés
02/07/2027	Notification des articles complets acceptés
31/08/2027	Date limite pour d'éventuelles corrections et ajustements

Important : La décision finale d'acceptation des articles complets sera communiquée à l'issue du processus d'évaluation par les pairs.

Directives pour la soumission des résumés :

- L'article proposé doit être résumé dans un résumé de 1 000 caractères maximum, espaces compris, en police Times New Roman, taille 12, avec un interligne de 1,5.
- Le titre doit figurer au-dessus du résumé, en police Times New Roman, taille 14, en majuscules, gras, et aligné à gauche.
- Le(s) nom(s) de l'(des) auteur(s) doit/doivent être indiqué(s) en dessous du résumé, accompagné(s) d'une brève note biographique de 500 caractères maximum (par auteur), espaces compris. Il est recommandé d'inclure l'identifiant ORCID et l'affiliation académique, si disponible.
- Le résumé doit être structuré comme suit : (1) une brève introduction de 1 à 2 phrases situant le lecteur dans le thème général et expliquant la pertinence du problème de recherche ; (2) l'objectif ou la question de recherche ; (3) la méthodologie, précisant les méthodes ou approches employées¹ ; (4) les principaux résultats ; (5) une conclusion mettant en évidence les implications des

¹ Pour les articles juridiques recourant à des méthodes herméneutiques classiques, il suffit de préciser brièvement la méthodologie adoptée



AEEC

ASSOCIAÇÃO DE ESTUDOS
EUROPEUS DE COIMBRA

Faculdade de Direito · UNIVERSIDADE DE COIMBRA



- résultats (par exemple, originalité, impact, contribution au domaine); et (6) l'indication de pistes pour de futures recherches.
- e. Le résumé doit inclure quatre à six mots-clés, en minuscules et séparés par des virgules. Pour optimiser la visibilité dans les moteurs de recherche : (1) choisir des termes pertinents et spécifiques qui reflètent avec précision le thème central de l'article, en évitant les termes génériques (par ex. *diplomatie environnementale dans l'Arctique* plutôt que *diplomatie*) ; (2) pour chaque mot-clé, privilégier des expressions de **2 à 5 mots** n'excédant pas **120 caractères** ; (3) tenir compte des termes que les lecteurs potentiels seraient susceptibles de rechercher ; (4) assurer la cohérence avec le contenu de l'article
 - f. Les résumés peuvent être soumis en portugais, anglais, espagnol ou français.
 - g. Les auteurs doivent indiquer, au-dessus du titre, l'axe thématique auquel appartient la proposition d'article.
 - h. Les résumés doivent être soumis avant le **30 novembre 2026** à l'adresse e-mail suivante : temasdeintegracao@fd.uc.pt

Directives de soumission pour les articles complets (après acceptation des résumés) :

- a. Les auteurs dont les résumés ont été acceptés par la revue doivent soumettre leurs articles complets au plus tard le **15 mars 2027** à l'adresse électronique : temasdeintegracao@fd.uc.pt
- b. Les articles pourront être rédigés en portugais, anglais, espagnol ou français.
- c. Le titre de l'article doit être au minimum bilingue (portugais et anglais) ou trilingue si l'article est présenté en espagnol ou en français.
- d. Les articles doivent être soumis dans un format de fichier modifiable (.doc/.docx/.odt), avec une mise en forme uniforme. Il est recommandé d'utiliser la police Times New Roman, taille 12, avec un interligne de 1,5 pour le corps du texte, et la taille 10, avec interligne simple, pour les notes de bas de page. Les marges doivent être de 2,5 cm de chaque côté.



AEEC

ASSOCIAÇÃO DE ESTUDOS
EUROPEUS DE COIMBRA

Faculdade de Direito · UNIVERSIDADE DE COIMBRA



- e. Les articles doivent comporter entre 12 et 15 pages au format A4, références comprises.
- f. Le style APA, 7^e édition, doit être utilisé pour les citations et les références.
- g. Une liste de références doit être incluse à la fin de l'article. Seules les références citées dans l'article doivent y être incluses.
- h. L'italique doit être utilisé à la place du soulignement, sauf pour les URL.
- i. L'identification complète du ou des auteur(s) doit être fournie (maximum de 4 lignes par auteur), incluant le nom, les affiliations, l'adresse électronique et l'ORCID.
- j. L'article doit comporter quatre à six mots-clés et un résumé de 300 caractères maximum, espaces compris, dans la langue de l'article, en portugais et en anglais.
- k. Les notes de bas de page doivent être utilisées avec parcimonie et ne doivent pas dépasser 300 caractères chacune, espaces compris.

Pour toute question, il est possible d'écrire à l'adresse suivante :
temasdeintegracao@fd.uc.pt

Références

European Commission (2025, June 16). Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions: State of the Digital Decade 2025: Keep Building the EU's Sovereignty and Digital Future (COM/2025/290 final). Available at <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52025DC0290>

European Commission (2025, April 9). Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions: AI Continent Action Plan (COM/2025/165 final). Available at <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52025DC0165>

European Commission (2025, June 5). Joint Communication to the European Parliament and the Council: An International Digital Strategy for the European Union*(JOIN/2025/140 final). Available at <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52025JC0140>

European Parliament & Council of the European Union (2024, June 13). Regulation (EU) 2024/1689 laying down harmonised rules on artificial intelligence and amending Regulations (EC) No 300/2008, (EU) No 167/2013, (EU) No 168/2013, (EU) 2018/858, (EU) 2018/1139 and (EU) 2019/2144 and Directives 2014/90/EU, (EU) 2016/797 and (EU) 2020/1828 (Artificial Intelligence Act). Available at <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1689/oj>



AEEC

**ASSOCIAÇÃO DE ESTUDOS
EUROPEUS DE COIMBRA**

Faculdade de Direito · UNIVERSIDADE DE COIMBRA



European Parliament & Council of the European Union (2024, December 19). Regulation (EU) 2025/38 laying down measures to strengthen solidarity and capacities in the Union to detect, prepare for and respond to cyber threats and incidents and amending Regulation (EU) 2021/694 (Cyber Solidarity Act). Available at <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2025/38/oj>

European Commission (2025, October 1). Cloud Sovereignty Framework. Available at https://commission.europa.eu/document/download/09579818-64a6-4dd5-9577-446ab6219113_en?filename=Cloud-Sovereignty-Framework.pdf

African Union (2024, August 9). Continental Artificial Intelligence Strategy. Available at <https://au.int/en/documents/20240809/continental-artificial-intelligence-strategy>

African Union (2024, August 9). African Digital Compact. Available at <https://au.int/en/documents/20240809/african-digital-compact-adc>

Association of Southeast Asian Nations [ASEAN] (2026, January 16). ASEAN Digital Masterplan 2030. Available at <https://asean.org/book/asean-digital-masterplan-2030/>

Economic Commission for Latin America and the Caribbean [ECLAC] (2024, November 8). Digital Agenda for Latin America and the Caribbean (eLAC2026). Available at https://conferenciaelac.cepal.org/9/sites/elac9/files/2401156e_cmsi.9_digital_agenda.pdf

Organization of American States [OAS] & Inter-American Development Bank [IDB] (2025, December 18). 2025 OAS–IDB Cybersecurity Report: Latin America and the Caribbean. Available at https://www.oas.org/en/media_center/press_release.asp?sCodigo=E-092%2F25

Caribbean Community [CARICOM] (2025). Strategic Framework for Regional Digital Resilience 2025–2030. Available at <https://caricom.org/49th-thematic-focus-regional-digital-resilience/>